

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRANSFERT D'HUÎTRES PERLIERES

*Loi de Pays N°2017-16 du 18 juillet 2017 modifiée
réglementant les activités professionnelles liées à la production
et la commercialisation des produits perliers et nacriers en Polynésie française.*

ACHETEUR

VENDEUR(s)

ILE de départ

n° exploitant

ILE d'arrivée

ORIGINE DES HUÎTRES PERLIERES	TYPE DE SUPPORT	QUANTITE D'HUÎTRES (nombre de nacres)	TAILLE (mini-maxi en cm)	Date souhaitée du transfert/...../20....
<i>Collectage</i>				Moyen de transport
<i>Elevage</i>				<input type="checkbox"/> Bateau - PY <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Avion - n° vol <input type="text"/>
TOTAL				

Avis du maire de l'île de départ

Avis du maire de l'île d'arrivée

Signature du demandeur :

le/...../20.....

Prescriptions :

Il est fortement conseillé au perliculteur de l'île d'arrivée, de procéder dans l'île de départ, avant le transfert, au détroquage et au nettoyage des huîtres perlières suivi d'un traitement à l'eau sursalée pour éliminer anémones et ascidies « remu uouo ».

Immerger les 30 mn dans 100 litres d'eau de mer additionnée de 12 kg de gros sel.

Sortir et les laisser 1 heure 30mn à l'air libre et à l'ombre.

Puis les rincer dans le lagon avant de procéder au transfert.

A vérifier :

- règlement des redevances dues au titre de l'occupation
- assurance couvrant les risques en responsabilité civile professionnelle
- régularité à l'égard du service en charge des impôts et des contributions publiques
- obligations déclaratives à jour (registres des stocks, registres des ventes)
- déclarations d'achèvement et de résultats des précédents transferts